



Centre Hospitalier de Digne-les-Bains

Commission des Usagers

Rôle de la commission des usagers

La commission veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches

- Toute plainte ou réclamation reçue par le directeur peut être transmise par celui-ci ou l'auteur de la plainte à un médiateur médical ou un médiateur non médical, membre de la commission
- Le médiateur rencontre l'auteur de la plainte ou sa famille à sa demande et transmet un compte rendu aux membres de la commission et au plaignant
- Le bureau de la commission formulera une recommandation en vue d'apporter une solution au litige et informera le plaignant des voies de conciliation et de recours

La commission procède à une appréciation des pratiques de l'établissement concernant les droits des usagers et la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

Elle formule des recommandations dans le cadre d'un rapport annuel.

Composition de la commission des usagers

Président : Mme Bolf, directeur adjoint au centre hospitalier

Médiateurs médicaux :

Titulaire : Dr Ricard, praticien hospitalier

Suppléant : Dr De Busschere, praticien contractuel

Médiateurs non médicaux :

Titulaire : Mme Zérubia, cadre supérieur de santé

Suppléant : Mme Levi-Valensi, sage-femme coordinatrice

Représentants du Comité Technique d'Établissement :

Titulaire : Mme Bec, cadre de santé

Suppléant : Mme Reynaud, infirmière

Représentants des usagers :

Titulaires : Mme Fisher, UFC Que Choisir

Mme Rochas, UNAFAM

Suppléants : M. Caillol, ADAPEI

M. Marconcini, Association des paralysés de France